



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 06

Réunion restreinte du : 21/10/2021

Membres présents : André CAILLET - André CAUMONT - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Serge LOVEIKO - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
23931001	LA HOGUETTE AS 31	U 16 F	Depart - B	FORFAIT GENERAL	24,00 €
23931405	AUNAY S/ODON US 1	U 13 F	Depart - A	FORFAIT GENERAL	0,00 €
24073618	LYSTRIENNE SP 22	U 18	Depart 3 - A	FORFAIT (1)	15,00 €
24074274	FLEURY S/ORNE JS 1	U 15 à 8	Depart - A	FORFAIT (2)	8,00 €
24078404	TERRE ET MER CHL 2	U 13	Depart 4 - B	FORFAIT (1)	8,00 €
24091278	HASTING FC RCSMN 3	Seniors	Coupe Inter Sport	FORFAIT	46,00 €
24091282	MALADRERIE OS 3	Seniors	Coupe Inter Sport	FORFAIT	46,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de séance : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON